



Credit d'impots accordé à tort

Par **indydore**, le **06/04/2010** à **12:47**

Bonjour,

J'ai reçu une proposition de rectification concernant un crédit d'impôt pour les jeunes de moins de 26 ans qui nous a été octroyé (hors mon mari et moi n'étions pas concernés) sur 2008. Aujourd'hui il nous réclame 1900 € que nous ne pouvons pas régler en une seule fois...Il s'agit d'une erreur de leur Service car nous n'avons rien coché ou rempli pour ce crédit d'impôt, c'est pourquoi j'aimerais savoir si j'ai un recours, en sachant qu'il me réclame des frais et majorations (et ces frais là je ne compte pas les payer).

Je ne conteste pas le remboursement du crédit d'impôt mais je ne veux pas payer de frais pour une erreur qui n'est pas de notre fait.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cindy